

DEMANDE D'INSCRIPTION SUR LES LISTES ÉLECTORALES
Pour les élections des représentants des personnels et des usagers
aux conseils de la Faculté de Médecine Paris-Saclay

(Électeurs non-inscrits d'office)

 **La demande doit être adressée au plus tard le mardi 02 décembre 2025 à 17h30**

Les personnels dont l'inscription sur les listes électorales est subordonnée à une demande de leur part doivent avoir fait cette demande via ce modèle.

Cette demande doit être adressée

Soit par voie électronique à l'adresse elections.medecine@universite-paris-saclay.fr

Soit par dépôt à l'adresse

Secrétariat Général de la Faculté de Médecine Paris-Saclay

Niveau 2 du Bâtiment Formation

63 rue Gabriel Péri

94276 Le Kremlin-Bicêtre Cedex.

Un accusé de réception de la demande d'inscription sera remis.

 **Qui est concerné ?**

- 1) Les personnels enseignants-chercheurs et enseignants titulaires de l'Université Paris-Saclay qui ne sont pas affectés en position d'activité, ou qui n'y sont pas détachés ou mis à disposition, mais qui exercent des fonctions à la date du scrutin dans l'unité ou l'établissement, à condition qu'ils y effectuent un nombre d'heures d'enseignement au moins égal au tiers des obligations d'enseignement de référence, apprécié sur l'année universitaire telle que définie par l'établissement.
- 2) Les autres personnels enseignants non titulaires de l'Université Paris-Saclay sous réserve qu'ils soient en fonction à la date du scrutin, qu'ils effectuent un nombre d'heures d'enseignement au moins égal au tiers des obligations d'enseignement de référence, apprécié sur l'année universitaire.
- 3) Les personnels de recherche contractuels recrutés pour une durée déterminée (CDD) exerçant des fonctions d'enseignement, sous réserve que leurs activités d'enseignement soient au moins égales au tiers des obligations d'enseignement de référence, ou qu'ils effectuent, en tant que docteurs, une activité de recherche à temps plein, conformément aux disposition de l'article L. 952-24 du code de l'éducation, ou de recherche dans les établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel. Les contractuels « post-doc » font partie de cette catégorie.
- 4) Les auditeurs sous réserve qu'ils soient régulièrement inscrits à ce titre, qu'ils suivent les mêmes formations que les étudiants ;
- 5) Les doctorants contractuels sont inscrits automatiquement sur la liste électorale des usagers. Seuls les doctorants contractuels qui effectuent un service d'enseignement au moins égal au tiers des obligations d'enseignement de référence (128 heures de cours ou 192 heures de travaux dirigés ou pratiques) peuvent, être inscrits sur les listes électorales des personnels, ce qui les exclut de la liste des usagers (cf. décision portant organisation des élections des personnels).

Je soussigné(e),

Madame Monsieur

Nom d'usage : -----

Nom patronymique : -----

Prénom(s) : -----

Téléphone : -----

Adresse e-mail : -----

Structure : -----

Indiquer soit votre composante, soit votre laboratoire, soit votre département d'appartenance.

Formation suivie : -----

Indiquer la formation suivie pour les usagers.

Corps / grade (ou équivalent) : -----

Indiquer le corps et grade pour les personnels.

Titulaire / stagiaire de la fonction publique / CDD / CDI / auditeur libre

Rayer les mentions inutiles.

Service et nombre d'heures d'enseignement effectuées sur l'année universitaire : -----

Demande mon inscription sur les listes électorales, afin de voter aux élections des représentants des personnels et des usagers aux conseils de la Faculté de Médecine

Pour justifier ma demande, je joins selon le cas, l'un des documents suivants :

- Toute pièce justifiant de ma qualité professionnelle*
- Copie recto-verso de la carte d'étudiant ou à défaut le certificat de scolarité accompagné d'une pièce d'identité.*

J'atteste sur l'honneur que les informations fournies ci-dessous sont exactes et remplir toutes les conditions pour pouvoir être inscrit(e) sur les listes électorales.

Fait à : le

Signature du demandeur :